



Zone de secours NAGE : Au Conseil communal du mois de janvier, le budget 2020 de la zone de secours NAGE et la dotation communale ont été adoptés. L'occasion de faire le point sur les principaux éléments chiffrés de ce budget mais aussi des missions et de l'organisation des secours sur notre territoire.

4 Postes de secours pour 10 communes



Depuis janvier 2015, les services de secours (pompiers et transports en ambulance « 112 ») sont organisés en zones.

Namur
Andenne
Gembloux
Eghezée

+ 6 communes dites "protégées" :
Assesse, Fernelemont, Gesves, La Bruyère, Ohey & Profondeville
--> **229.197 habitants**

Les modes décisionnels par le biais des Bourgmestres

Le Collège zonal traite de la gestion « quotidienne ». Il se réunit toutes les 2 à 3 semaines. Les 4 communes-centre en sont des membres permanents. Les communes protégées sont, quant à elles, représentées à tour de rôle (1 commune/année)



Le Conseil zonal prend les décisions « stratégiques » (budget, comptes, statuts, règlements...). Il se réunit tous les 2 mois (ou plus fréquemment si demande ou urgence). Les 10 Bourgmestres en sont membres. La Province est également représentée.

> 20.000 interventions/an -> 60/jour



15.679 transports AMU



5.102 interventions (feu, inondations, gûepes, balisage,...)

125 secondes
temps de départ
moyen

Profondeville : 472 transports en ambulances et 194

NB : 60 € -> forfait transport ambulance



Le principe du départ adéquat le plus rapide

Les urgences ne connaissent pas de frontières. L'enjeu des secours est d'arriver le plus rapidement possible avec les moyens les plus adéquats. Assez logiquement, le poste de secours de Namur-Jambes composé essentiellement de pompiers professionnels, est amené à intervenir le plus fréquemment sur notre entité. Néanmoins, il n'est pas rare que le poste d'Yvoir, voire de Ciney (Zone Dinaphi) ou encore de Fosses-la Ville (Zone Val de Sambre) interviennent sur notre territoire communal.



Un budget annuel de l'ordre de 22 millions €



largement financé par les communes

Dépenses	BI 2020	%	€/hab
Dépenses de personnel	18.571.520,00	83,70%	81,03
Dépenses de fonctionnement	2.383.870,00	10,74%	10,4
Dépenses de transfert	736.756,40	3,32%	3,21
Dépenses de dette	496.377,93	2,24%	2,17
Total dépenses ex propre	22.188.524,33	100,00%	96,81



- 135 professionnels
- 176 volontaires pour 94.185 heures payées
- 28 agents administratifs, techniques et logistiques



Réserves et provisions disponibles : 1,752 M €



Recettes	BI 2020	%	€/hab
Transport AMU, interventions	1.044.550,00	4,71%	4,56
Dotations communales	14.083.148,56	63,47%	61,45
Dotations fédérales	3.394.414,39	15,30%	14,81
Subsides AMU	1.992.488,74	8,98%	8,69
Reprises de provisions	461.980,64	2,08%	2,02
Autres	1.211.942,00	5,46%	5,29
Total recettes ex propre	22.188.524,33	100,00%	96,81

La part contributive de Profondeville porte sur 341.450,56 €